



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL
DU 6 OCTOBRE 2026



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL GENERAL DU 6 OCTOBRE 2026

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Muriel Besson Gumy.

Liste des présences

Partis	Prénoms	Noms	
Le Centre Belfaux Futuro	Julie Anna	Bapst	
Indépendants et UDC	Nicolas	Bapst	
Indépendants et UDC	Pierre Emmanuel	Bapst	
Le Centre Belfaux Futuro	Vyolène	Bapst	
Le Centre Belfaux Futuro	Chantal	Barras	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Magdalena	Berger	
Le Centre Belfaux Futuro	Laurent	Berset	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Josiane	Berset	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Solange	Berset	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Muriel	Besson Gumy	
Le Centre Belfaux Futuro	Laurent	Bossy	
Le Centre Belfaux Futuro	Amélie	Brülhart	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Andrea	Felder	
Indépendants et UDC	François	Gendre	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Pauline	Greber	
Le Centre Belfaux Futuro	Jérôme	Guéry	
Le Centre Belfaux Futuro	Raphaël	Jobin	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Jeanne-Fleure	Kaufmann-Nguini	
Le Centre Belfaux Futuro	René	Krattinger	
Le Centre Belfaux Futuro	Luc	Masset	Excusé
Le Centre Belfaux Futuro	Thierry	Nydegger	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Véronique	Rebetez	Excusée
Le Centre Belfaux Futuro	Vittoria	Sacco	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Ulysse	Schaller	
Le Centre Belfaux Futuro	Joëlle	Schickel	
PS, Centre Gauche et Ouverture	Frantz	Simonis	
Le Centre Belfaux Futuro	Stéphanie	Spaeni	Excusée
PS, Centre Gauche et Ouverture	Velko	Stockel	
PS, Centre Gauche et Ouverture	François	Vallat	
Le Centre Belfaux Futuro	Damien	Vonlanthen	

Ordre du jour

1. Salutations
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026
5. Informations du bureau du Conseil général
 - 5.1 Rapport final de la Commission spéciale pour les déchets encombrants
6. Informations du Conseil communal
7. Bureau du Conseil général, élection d'un scrutateur et d'un scrutateur suppléant pour le groupe Indépendants et UDC
8. Approbation des statuts d'Arcia Région culturelle suite au retrait de la Commune de Bois-d'Amont (*message 2*)
 - 8.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 8.2 Préavis de la Commission financière
 - 8.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 8.4 Vote
9. Achat d'une balayeuse (*message 3*)
 - 9.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 9.2 Préavis de la Commission financière
 - 9.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 9.4 Vote
10. Demande de crédit pour le réaménagement de la route du Châno (*message 4*)
 - 10.1 Présentation du message par le Conseil communal
 - 10.2 Préavis de la Commission financière
 - 10.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion
 - 10.4 Vote
11. Rapport de clôture des procédures liées au dossier de l'ancien boursier communal
 - 11.1 Présentation du rapport par le Conseil communal
 - 11.2 Prise d'acte
12. Propositions
 - 12.1 Message de réponse du Conseil communal à la proposition 13 – Du Pumptrack au Skate-park, l'élan continue (*message 5*)
13. Questions
14. Divers

1. Salutations

La Présidente souhaite la bienvenue à toutes et tous et invite l'assemblée et le public à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance, offert par le groupe PS, Centre Gauche et Ouverture.

Elle rappelle que les débats de la séance sont enregistrés en vue de l'établissement du procès-verbal et que tout autre prise de son ou d'image est soumise à autorisation.

Elle invite les membres du Conseil général à transmettre leurs interventions écrites à la secrétaire à l'issue de la séance, afin de permettre d'en reprendre fidèlement le contenu dans le procès-verbal.

La Présidente remercie les membres du Conseil général pour leur collaboration et leur souhaite une excellente soirée.

2. Appel nominal

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité absolue s'élève dès lors à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

3. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales par courrier électronique et pour certain·e·s, par pli postal, avec les documents relatifs à l'ordre du jour dans le délai prescrit par le règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal distribué à l'ensemble de la population de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion à propos du mode de convocation.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Vote

La Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 27 votant·e·s.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mai 2026 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site internet de la Commune.

Vote

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote du Conseil général l'approbation du procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des 27 votan·e·ts.

5. Informations du bureau du Conseil général

5.1 Rapport final de la Commission spéciale pour les déchets encombrants

La Présidente informe le Conseil général que, lors de la précédente législature, la Commission spéciale des déchets encombrants s'est réunie à cinq reprises.

Ces différentes séances ont abouti à l'élaboration du rapport final qui a été transmis aux conseillères et conseillers généraux avec la convocation de ce jour. Le Bureau ayant constaté que celui-ci n'avait pas été porté à la connaissance des membres du Conseil général, il a décidé de le transmettre au Conseil général à titre d'information.

Le Conseil communal en a également pris connaissance et il lui appartient désormais de décider de la suite à donner à ce dossier.

La Présidente ouvre la discussion.

M. D. Frieden, Conseiller communal, prend la parole.

Il précise que le Conseil communal a d'ores et déjà pris les premières mesures afin de pouvoir répondre au rapport de ladite commission. Il a également défini un certain nombre d'orientations générales et est d'ores et déjà en mesure de les présenter au Conseil général, si celui-ci le souhaite, ce soir.

La Présidente soumet alors à l'assemblée la proposition de M. Frieden, qui consiste à déterminer si le Conseil général souhaite prendre connaissance des informations du Conseil communal dès ce soir ou s'il préfère disposer d'un délai supplémentaire pour étudier le rapport. Celles-ci seront communiquées au point suivant.

Vote

Elle demande aux membres qui souhaitent recevoir les informations du Conseil communal lors de la présente séance de lever la main.

Résultat du vote

La majorité des membres se prononce en faveur de la présentation des informations par le Conseil communal.

DATES DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL EN 2027

La Présidente communique les dates des séances du Conseil général prévues en 2027 et prie les conseillères et conseillers d'en prendre bonne note.

Les séances auront lieu les :

- 9 mars 2027
- 11 mai 2027
- 12 octobre 2027
- 14 décembre 2027

Elle précise qu'après discussion, le Bureau a décidé de ne pas prévoir de séance de relevée le 15 décembre 2027, contrairement à la proposition du Conseil communal.

6. Informations du Conseil communal

La Présidente cède la parole au Conseil communal.

M. V. Schickel, Syndic, prend la parole.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PAL

« Pour rappel, Belfaux a mis à l'enquête publique l'adaptation aux conditions d'approbation du PAL (notre Plan d'aménagement local) en février 2024, et cette mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition de citoyens. En avril 2024, le dossier complet a donc été transmis au SeCA (Service des

Constructions et Aménagement du Canton). Malgré diverses relances, le dossier est toujours en suspens auprès des autorités cantonales. En juillet 2026, nous recevions une lettre du SeCA nous annonçant un énième report de notre dossier avec une date estimative à l'automne. La commune a contesté la façon de faire du fait que nous attendons depuis plus de 2 ans. Notre courrier a partiellement porté ses fruits, car le SeCA a revu son planning et nous a annoncé un retour d'ici la fin de l'été. J'ai eu un retour ce matin du SeCA qui nous informe que le dossier a été traité et qu'il est en cours de validation à la DIME. Le droit d'être entendu devrait donc être publié dans la feuille officielle d'ici quelques semaines. Suite au droit d'être entendu, et sans opposition de la commune, la décision d'approbation pourra être rendue, selon un délai optimiste du SeCA, avant la fin de l'année 2026 ».

FETE DES DIX ANS DE LA FUSION BELFAUX - AUTAFOND

« Le samedi 26 septembre a eu lieu la fête des 10 ans de la fusion Belfaux-Autafond sous un soleil généreux. Cette fête fut un véritable succès et la population a répondu présente pour cet événement. Un des moments marquants fut sans nul doute les 10 coups de canon, pour les 10 ans de cette fusion. Le Conseil communal remercie le groupe de travail qui a œuvré depuis plusieurs mois, ainsi que tous les bénévoles et les habitants d'Autafond qui ont généreusement ouvert leurs propriétés et animé cette fête.

L'année prochaine, ce sera les 50 ans de la fusion entre Belfaux et Cutterwill. Les habitants de Cutterwill seront prochainement contactés afin de voir avec eux ce qu'ils souhaitent faire. En fonction des retours, un nouveau groupe de travail sera prochainement mis sur pied pour l'organisation d'une manifestation. Si des personnes sont d'ores et déjà intéressées, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de la commune ou en passant me voir durant l'apéro qui sera servi après la séance de ce soir ».

PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

« Nous avons le plaisir de vous informer des arrivées suivantes :

- Mme Sonia Titone a rejoint l'administration communale le 1er septembre 2026 en qualité de collaboratrice administrative. Elle succède à Mme Josiane Angéloz, dont le contrat avait été prolongé jusqu'au 31 août 2026 ;
- Mme Marielle Jolliet rejoint l'administration communale ce 1er octobre 2026 en qualité de préposée au contrôle des habitants. Elle succède à Mme Amélie Robatel, qui a quitté ses fonctions le 30 septembre 2026.

Nous souhaitons la bienvenue à Mmes Titone et Jolliet et leur adressons tous nos vœux de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

En raison du départ à la retraite anticipée de M. Guy Stern, les taux d'activité de MM. Raphaël Rizzi et Mirjanco Kocev ont été augmentés afin d'assurer la continuité des prestations et le bon fonctionnement de la déchetterie. Le Conseil communal remercie M. Stern pour son engagement et lui souhaite une belle retraite. Un livre d'or a été mis à disposition de la population à la déchetterie pour toute personne souhaitant lui laisser quelques mots.

Par ailleurs, M. Mathieu Sarrion succédera à M. Jérôme Bertschy en qualité de responsable du secteur Édilité et déchetterie dès le 1er janvier 2027. Afin d'assurer une transmission optimale des dossiers et des connaissances, M. Bertschy accompagnera cette transition jusqu'au 31 mars 2027, date de son départ à la retraite. Un processus de recrutement sera prochainement initié afin de pourvoir le poste actuellement occupé par M. Sarrion.

Le Conseil communal remercie chaleureusement les personnes sur le départ et adresse sa reconnaissance appuyée à Mme Josiane Angéloz, Mme Francine Barras et M. Jérôme Bertschy, chacune de ces personnes ayant consacré 40 années ou plus au service de la Commune de Belfaux et dont le départ à la retraite est récemment intervenu ou interviendra prochainement ».

HEURES D'OUVERTURES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

« Comme vous avez pu le lire dans le dernier Flash, les horaires de l'administration ont été adaptés aux nouveaux besoins de la population. Sur une période de 7 mois, nous avons relevé systématiquement les passages au guichet, en notant chaque venue sur une feuille de suivi, dans le but de connaître les créneaux les plus utilisés et les prestations demandées. Nous avons aussi analysé comment les nouveaux citoyens de la Gotta se sont inscrits au registre des habitants. Voici les principales conclusions :

- Le créneau le plus populaire est celui du mardi matin avec l'ouverture à 07h30 ;
- Inversement, il n'y a presque plus de demandes pour le créneau du mercredi soir ;
- De plus en plus de citoyens font les démarches en ligne via le guichet virtuel ;
- Beaucoup de demandes pour les cartes CFF sont faites par des citoyens hors Belfaux, vu que la majorité de nos communes voisines n'offrent plus ce service ; et cette tâche est très chronophage pour le personnel de l'administration ;
- Il y avait des cas de frustration chez certains citoyens qui se présentaient au guichet sans pouvoir obtenir immédiatement une réponse à leurs questions, car aucune personne des services concernés n'était présente ;
- L'allongement des horaires d'ouverture, tant au guichet qu'à la centrale téléphonique, a accru le stress des collaborateurs, qui disposaient de moins de temps pour se consacrer au traitement de certains dossiers complexes.

Nous avons donc repensé le fonctionnement et les horaires d'ouvertures du guichet. Nous avons remplacé le créneau du mercredi soir par un nouveau créneau le jeudi matin avec ouverture dès 07h30. Nous offrons donc maintenant 2 créneaux avec ouverture dès 07h30.

Nous encourageons les personnes à prendre rendez-vous afin d'assurer que les bons interlocuteurs soient présents, mais aussi garantir la confidentialité des discussions qui n'est aujourd'hui pas possible dans les locaux actuels. Nous allons aussi continuer d'étendre les prestations dématérialisées afin de répondre aux nouveaux besoins. Enfin, la vente des cartes CFF est maintenant réservée uniquement aux habitants de notre commune.

Ces changements sont effectifs depuis le 1er octobre ».

CHEMIN PIETONNIER – ROUTE DE CORMINBOEUF

« Comme précédemment annoncé, le projet de chemin piétonnier à la route de Corminboeuf (message 160 présenté et voté le 10 décembre 2024 au Conseil général) avance. La commission cantonale d'expropriation a été saisie, conformément à la réglementation cantonale et elle a ouvert formellement la procédure d'expropriation le 25 août de cette année. Ladite commission a convoqué une séance de conciliation avec toutes les parties prenantes pour le 16 décembre de cette année. Nous pourrions vous donner plus d'informations sur ce dossier durant la séance de mars 2027 ».

M. S. Tacheron, Vice-Syndic, prend la parole.

SERVICE DES EAUX

« En date du 26 mars 2026, le Tribunal administratif fédéral a confirmé l'interdiction de l'utilisation du chlorothalonil en Suisse. À la suite de cette décision, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a demandé à la Commune de se déterminer et de définir la manière dont elle entend gérer cette problématique. Afin de disposer d'une vision claire de la situation et de nos perspectives d'approvisionnement, un bureau d'ingénieurs sera mandaté pour analyser et valoriser nos ressources en eau potable.

Dans le même domaine, nous constatons que de nombreuses canalisations et collecteurs présents sur notre territoire, qu'il s'agisse des réseaux d'eau potable, d'eaux usées ou d'eaux pluviales, atteignent un âge avancé et nécessiteront progressivement des travaux de renouvellement.

Compte tenu des investissements importants que ces assainissements représenteront, le Conseil communal souhaite privilégier une approche coordonnée avec les projets routiers. L'objectif est de profiter des réaménagements de routes pour mettre simultanément aux normes les infrastructures souterraines vieillissantes. En d'autres termes, il s'agit de réaliser deux objectifs dans le cadre d'un même chantier.

Les conduites nécessitant des interventions urgentes feront toutefois l'objet d'une planification spécifique dans le plan financier 2026-2031 ».

ROUTES ET INFRASTRUCTURES ROUTIERES

« Concernant les routes, les travaux de réaménagement de la route d'Autafond arrivent gentiment, mais sûrement à leur terme. La fin du chantier était initialement prévue pour le 31 décembre de cette année.

Dans l'ensemble, les travaux se déroulent bien. La découverte de molasse lors de la réalisation des nouveaux collecteurs dans la partie basse du tracé a toutefois entraîné un certain retard. En fonction des conditions météorologiques, le chantier pourrait se prolonger de deux à trois mois en 2027.

Au vu de l'ampleur de cette réalisation, le bilan peut aujourd'hui être qualifié de positif. Comme pour tout projet de cette importance, certains aspects pourront être améliorés, et nous avons pris bonne note des enseignements tirés de ce chantier pour les projets à venir.

Justement, plusieurs réalisations majeures nous attendent au cours des prochaines années :

- **La réalisation du projet Valtraloc sur la route de la Rosière**, Valtraloc, pour « Valorisation du trafic en localité », bénéficie d'un financement partiel du Canton. Le projet a été validé par le bureau Valtraloc et les travaux devront débuter au plus tard à la fin de l'année 2028 afin de garantir l'obtention des subventions.
- **La TransAgglo Belfaux-Marly**, comprenant l'aménagement d'un itinéraire cyclable et piéton sécurisé. Pour rappel, ce projet est entièrement subventionné. Les travaux devraient débuter à fin 2027 sur le territoire de la commune de Givisiez avant de se poursuivre sur celui de Belfaux.
- **L'aménagement de la route de Lossy**, qui constituera très certainement le plus important chantier routier de cette législature. J'aurai l'occasion de revenir plus en détail sur ce dossier dans les prochaines années.
- **La poursuite de l'extension des zones 30 km/h dans le village**, afin d'améliorer la sécurité des piétons et de l'ensemble des usagers de la route ».

MOBILITE DOUCE

« Dans le domaine de la mobilité douce, plusieurs chemins piétonniers seront réalisés d'ici à 2031.

Un premier tronçon reliera le chemin du Stand, situé derrière le centre paroissial, au terrain de football. Ce parcours sera ensuite prolongé jusqu'à la forêt cantonale et au parcours Vita, offrant ainsi une liaison sécurisée et attractive pour les déplacements à pied et les loisirs ».

SERVICE DE L'EDILITE

« Pour terminer, je souhaite évoquer la situation de notre service d'édilité.

Les locaux actuels sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux besoins du service. Cette situation ne nous permet notamment pas d'engager ou de former un apprenti, les installations et vestiaires n'étant plus conformes aux exigences et aux normes en vigueur.

Par ailleurs, le matériel, les machines et les équipements sont répartis sur trois sites différents. Cette organisation génère des contraintes importantes et ne favorise pas une gestion efficiente des activités du service.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil communal devra prochainement revoir la structure et l'organisation de l'édilité afin de disposer d'infrastructures adaptées aux défis futurs.

Je tiens ici à remercier la compréhension, l'engagement et le professionnalisme du personnel de l'édilité qui, malgré ces conditions, accomplit quotidiennement un travail de grande qualité au service de la population et contribue activement à l'embellissement de notre village de Belfaux.

Voici, dans les grandes lignes, les principaux dossiers qui occuperont le dicastère des routes, des eaux et de la mobilité au cours des cinq prochaines années ».

Mme A. de Steiger, conseillère communale, prend la parole.

REVISION DE L'AIDE SOCIALE

« Initialement prévue dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aide sociale (LASoc), puis remise en question, la régionalisation des services sociaux aura bien lieu. Ainsi en a décidé le Grand conseil. La nouvelle organisation nécessitera des travaux préparatoires et devrait entrer en vigueur à l'horizon 2030. ».

FONDATION SAINT-MARTIN

« La Fondation Saint-Martin a obtenu le permis de construire pour l'EMS du site de La Gotta. Les travaux ont commencé et le bâtiment devrait être fonctionnel en 2029 ».

M. D. Frieden, conseiller communal, prend la parole.

AUTONOMIE COMMUNALE EN MATIERE D'IMPLANTATION DE SITES SOLAIRES ET EOLIENS D'IMPORTANCE NATIONALE

« Je vous ai informé lors de votre dernière séance de la volonté de Belfaux et de nos communes partenaires de défendre l'autonomie communale en matière d'implantation de sites solaires et éoliens d'importance nationale. Une délégation des communes opposées au volet éolien du Plan directeur cantonal a ainsi pu rencontrer à la fin du mois d'août une délégation du comité de l'ACF, l'Association des communes fribourgeoises, pour l'inciter à agir. Cela a débouché sur une lettre envoyée au Conseil d'État qui insiste sur la nécessité de garantir aux communes de pouvoir faire s'exprimer démocratiquement au sujet de ces projets. Comme je vous le disais la dernière fois, cette préoccupation est loin d'être théorique, puisque dans le canton voisin de Berne, le gouvernement cantonal a décidé de procéder par ordonnance pour retirer cette compétence assurée aux communes, allant ainsi à l'encontre du droit fédéral ! Heureusement le Grand Conseil bernois a refusé cette proposition. Sur ce dossier et les nombreux autres points liés à l'éolien, la coordination intercommunale, où Belfaux joue un rôle actif, poursuit donc son travail, et je vous garderai informés à ce sujet ».

CAMPAGNE D'INVESTIGATION AU SUJET DES POLLUTIONS REPETÉES DU RUISSEAU DU TIGUELET

« A la suite des nombreuses pollutions constatées depuis quelques années dans le ruisseau du Tiguellet, les services cantonaux compétents ont demandé à l'entreprise d'endiguement du Tiguellet (EETI), qui réunit les communes de Corminboeuf, Givisiez, et Belfaux, et qui est responsable pour ce cours d'eau, de mener des investigations pour découvrir la source de ces pollutions, et faire en sorte que celles-ci cessent. La commission exécutive de l'EETI, qui s'est réunie le mois dernier, a donc décidé d'attribuer un mandat à un bureau d'ingénieurs afin d'effectuer ces recherches. Cette campagne se déroulera durant l'année prochaine, et sera accompagnée dans chaque commune par une campagne d'information et de sensibilisation par rapport aux pratiques illicites en ce qui concerne l'évacuation d'eau ».

GESTION DES DECHETS

« Comme cela a été annoncé tout à l'heure, le Conseil communal, qui est compétent pour la gestion des déchets, s'est saisi du rapport remis par la Commission spéciale sur la gestion des déchets dite "CGD", instituée par votre conseil lors de la dernière législature. Il tient avant tout à remercier l'ensemble des membres de la CGD, ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport très complet. Je vais ici vous informer au sujet des principales orientations prises par le Conseil communal. En ce qui concerne les autres propositions que je ne traiterai pas ici, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, ou alors lors d'une prochaine séance de votre conseil.

Le Conseil communal a reçu en même temps que la présidence du Conseil général le rapport remis par la Commission spéciale sur la gestion des déchets – ci-après « CGD ». Avec la nouvelle législature, le Conseil communal a intégré les constats et les propositions de la CGD à ses propres réflexions, notamment en lien avec la capacité de la déchetterie intercommunale des Prés, qui demande à prendre des mesures dans un avenir relativement proche, afin d'assurer son bon fonctionnement et le service à la population et aux entreprises. Les réflexions du Conseil communal et le rapport de la CGD ont aussi fait l'objet d'une discussion approfondie lors de la seconde séance de la Commission Énergie et Environnement de cette législature.

En ce qui concerne la proposition centrale de la CGD, à savoir la mise en place d'un système de pesée pour la gestion des déchets encombrants, le Conseil communal a préféré, notamment en raison d'un préavis de la Commission Énergie et Environnement légèrement favorable, et le fait de pouvoir la réaliser financièrement et techniquement, de ne pas la mettre en œuvre dans un premier temps. Nous reconnaissons que le service peut et doit être amélioré : ainsi, à partir du 1^{er} janvier, la benne des déchets encombrants sera ouverte deux jours par semaine, au lieu d'une seule semaine par mois. Désormais, l'ouverture du mercredi et du samedi permettra à la population de se débarrasser de ces déchets. Parallèlement, le Conseil communal appliquera de façon beaucoup plus stricte l'accès à la déchetterie pour les entreprises conventionnées. Le Conseil communal fera un point de la situation après six mois de mise en œuvre de ces nouvelles mesures, et pourra alors envisager de mettre en place le système de pesée préconisé par la CGD.

Pour lutter contre les abus et mieux réguler la fréquentation, le Conseil communal souhaite limiter l'accès à la déchetterie des Prés par des barrières de sécurité qui s'ouvriront grâce à des badges électroniques qui seront fournis aux personnes et entreprises y ayant droit.

Parallèlement, pour pallier le manque de capacité, une ouverture supplémentaire hebdomadaire l'après-midi et le soir sera instaurée dès le 1^{er} janvier 2027. Le Conseil communal souhaite harmoniser l'horaire pour simplifier l'information pour les utilisateur·rice·s. Enfin, en ce qui concerne la capacité de l'infrastructure actuelle, Belfaux souhaite discuter avec ses partenaires de La Sonnaz pour trouver des solutions communes pour résoudre ce problème ensemble, sans dénoncer purement et simplement la convention avec La Sonnaz, ce qui serait possible, mais n'est pas l'option retenue par le Conseil communal au vu de son impact sur la collaboration intercommunale. Différentes options en collaboration avec La Sonnaz sont envisagées, telles qu'une extension de la déchetterie sur son site actuel, ou la mise en place d'autres points de collecte. Le Conseil communal reviendra par conséquent vers votre conseil avec un message concernant les investissements nécessaires pour la gestion des déchets dans un futur proche ».

La Présidente remercie le Conseil communal pour ces informations et clôt la discussion.

7. Bureau du Conseil général, élection d'un scrutateur et d'un scrutateur suppléant pour le groupe Indépendants et UDC

La Présidente informe que lors de sa dernière séance, le Conseil général avait procédé à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Le groupe Indépendants et UDC avait alors proposé la candidature de M. P. E. Bapst. Celui-ci a toutefois informé le Bureau de sa démission par courriel du 31 août dernier, pour raisons professionnelles. Par ailleurs, le groupe n'avait proposé aucune candidature pour le poste de scrutateur suppléant.

La Présidente donne la parole à M. **N. Bapst**, pour la présentation des deux candidats :

- M. F. Gendre au poste de scrutateur
- M. P. E. Bapst au poste de scrutateur suppléant.

La Présidente ouvre la discussion générale.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges, la Présidente propose de procéder au vote par acclamation pour les deux personnes en même temps.

Vote – scrutateur

Résultat du vote

Le Conseil général élit, par acclamation, M. F. Gendre en qualité de scrutateur.
--

Vote – scrutateur suppléant

Résultat du vote

Le Conseil général élit, par acclamation, M. P.E Bapst en qualité de scrutateur suppléant.
--

M. F. Gendre est invité à rejoindre le Bureau sur l'estrade.

8. Approbation des statuts d'Arcia Région culturelle suite au retrait de la Commune de Bois-d'Amont (message 2)

8.1 Présentation du message par le Conseil communal

La Présidente donne la parole à M. **S. Renevey**.

« Je prends la parole en tant que membre du comité de pilotage de l'association ARCIA.

Comme vous le savez, l'ARCIA reprendra les tâches et budgets liés à la culture régionale, actuellement gérés par l'Agglomération de Fribourg (Agglo) et Coriolis Infrastructures (Coriolis), sous l'impulsion de la préfecture de la Sarine. Le but de l'association est aussi d'établir une cohérence avec la future Loi sur l'Encouragement des Activités Culturelles.

Pour rappel, pour les nouveaux conseillers généraux, c'est la nouvelle loi sur les agglomérations qui a amené la dissolution de l'agglomération et à la reprise de ses activités par l'ARS et l'ARCIA.

ARCIA – Au-delà de sa ressemblance probablement voulue avec l'acronyme ARS, Association Régionale de la Sarine (qui gère l'aménagement du territoire et le tourisme de la région) est le nom qui a été choisi pour en être le versant qui gèrera désormais la promotion culturelle et la gestion du patrimoine culturel (y compris les bâtiments). Ce n'est ni une abréviation ni un acronyme, c'est une combinaison de « ARTS » et « ARC », un arc qui dessine le regroupement d'une grande majorité

des communes de la Sarine + la commune de Düdingen qui a souhaité s'y joindre. Le rôle de l'association est d'organiser la promotion culturelle de toute notre région.

La commune de Belfaux s'est déjà proposée en faveur des statuts de l'ARCIA. Or, il fallait que les 22 communes mentionnées dans ces statuts les acceptent à l'unanimité. Le rejet par une seule commune a donc retardé le processus.

Aujourd'hui, Belfaux et les 20 autres communes qui ont déjà validé ces statuts doivent les revalider avec l'énumération exacte du nom des communes faisant partie de l'association.

Pour bien comprendre les choses, il faut savoir que la commune de Bois d'Amont, n'ayant jamais fait partie ni de l'Agglo ni de Coriolis, n'a tout simplement pas souhaité de changement de son côté.

Il semble important de préciser que la commune de Belfaux est dans une tout autre situation, car elle participe déjà au financement culturel organisé par l'agglomération de Fribourg, et elle a déjà validé les statuts ARCIA en mars dernier.

Notre commune, comme chacune des 21 communes ayant souhaité se joindre à l'association ARCIA, conservera toujours son droit de définir en début de législature le type de contribution qu'elle souhaite attribuer au soutien de la culture. Plus que jamais même, depuis l'organisation des différents modules de soutien facultatifs qui permettent à chaque commune de définir l'ampleur de son implication dans l'association.

Il est particulièrement important de préciser aujourd'hui que nous ne votons pas pour les modules que nous souhaitons inscrire dans notre projet, mais bien sur des statuts, et seulement sur des statuts.

L'association ARCIA, qui est sur le point de se constituer, n'a aucune intention de piéger les communes en leur imposant des charges liées qui seraient démesurées. Au contraire, le calcul des coûts des modules s'est fait en renonçant au renchérissement de la vie que chacun de nous connaît dans son quotidien. La commune de Belfaux s'est clairement mobilisée, avec succès d'ailleurs, pour que la nouvelle organisation puisse proposer un budget particulièrement transparent, équilibré, et favorable aux communes. Celui-ci sera présenté aux délégués pour sa validation officielle.

Il faut garder en tête que, si Belfaux poursuit son engagement en faveur de la commune dans des proportions comparables à ce qu'elle a déjà fait jusqu'à présent, il est attendu qu'elle s'y retrouve, du point de vue financier, en faisant la balance de ce qu'elle paiera et des contreparties qu'elle récoltera en fonction de ses choix.

Pour terminer, je pense que je suis dans l'obligation de relayer quelques informations reçues par les communes. La préfecture et le comité de pilotage ARCIA rappellent aux communes que l'activité de soutien à la culture exercée par l'agglomération s'arrêtera le 31 décembre 2026. Le comité de pilotage de l'ARCIA gère actuellement une phase de transition de manière très soutenue, avec la volonté de pouvoir continuer à offrir à la population des spectacles à des prix décents, voire parfois gratuits. Cela concerne, par exemple, le cinéma : FIFF, lanterne magique pour les enfants, concerts gratuits sur la place Georges Python, les spectacles ou les cortèges des rencontres folkloriques, le cirque, notre festival BDMania que Belfaux ne pourra pas soutenir tout seul, la musique, le théâtre, la danse, etc.).

ARCIA a donc besoin – j'ai envie de dire « juste » besoin – que les communes qui ont déjà donné leur accord confirment leur engagement, engagement qui est à la base de tout le processus d'une collaboration intercommunale.

Soutenir la culture, c'est permettre à notre culture d'exister, à nos artistes de travailler et à notre population d'avoir accès à une offre culturelle diverse et de qualité.

C'est aussi mobiliser des prestataires de services qui dépassent le petit monde de la culture. Un chiffre transmis par le FIFF à la préfecture, un franc investi dans la culture générerait 5,65 frs dans l'économie locale.

Soutenir la culture, c'est ouvrir des espaces de rencontre, c'est participer au bien-être de la population et à la vitalité de la région.

Le Conseil communal de Belfaux invite le Conseil général à poursuivre son engagement en ce sens ».

8.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. T. Nydegger, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la révision des statuts soumise à son attention.

La Commission financière refuse de se prononcer sur lesdits statuts, pour les raisons suivantes :

- La tâche principale de la Commission financière consiste à se prononcer sur l'impact financier pour la Commune, et non sur l'approbation des statuts, qui relève de la compétence du Conseil général.*
- Elle estime ne pas être en mesure d'évaluer l'impact financier que ces nouveaux statuts pourraient avoir sur les futurs coûts réels à la charge de la Commune de Belfaux.*
- La Commission ne souhaite en aucun cas influencer ses collègues du Conseil général quant à l'acceptation de ces statuts et leur laisse le libre choix de leur décision.*

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Jérôme Guéry, Secrétaire ».

8.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme S. Berset, au nom du groupe PS, Centre Gauche et Ouverture, prend la parole.

« Concernant le point relatif à l'approbation des statuts d'ARCIA Région culturelle, qui nous sont à nouveau soumis au vote à la suite du retrait de la commune de Bois-d'Amont, notre groupe a choisi de voter en faveur de ces statuts. En effet, il nous paraît essentiel que Belfaux participe activement au développement culturel de notre district.

En revanche, notre groupe reste préoccupé par l'évolution des finances communales. Nous constatons, au fil des interventions publiques, que le Conseil communal se réjouit de l'essor démographique apporté, notamment, par le quartier de la Gotta. Parallèlement, nous entendons systématiquement opposer à cette croissance une augmentation inéluctable des charges liées qui augmentent...

Or, dans le cadre de la future association ARCIA, nous apprenons que le Conseil communal envisage de souscrire à un engagement de CHF 30.00 par habitant.

Notre groupe, je le répète va voter son soutien aux statuts. Cependant, il propose formellement au Conseil communal de revoir sa proposition et de limiter sa souscription au montant de base, soit CHF 5.00 par habitant, le Conseil pourra toujours augmenter sa participation dans le futur.

L'arrivée de 600 nouveaux résidents dans le nouveau quartier de la Gotta représentera une charge supplémentaire de CHF 18'000.00 par an pour notre commune, sans compter d'éventuelles hausses futures. Notre groupe votera ces statuts, mais invite instamment le Conseil communal à revoir sa proposition de contribution par habitant. Nous ne pouvons pas simplement déplorer la hausse des charges liées tout en restant passifs. Il s'agit de faire preuve de responsabilité et de pragmatisme de gestion ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8.4 Vote

La Présidente soumet au vote du Conseil général l'approbation des statuts d'Arcia Région culturelle.

Résultat du vote

Le Conseil général approuve les statuts d'Arcia Région culturelle à la majorité par 26 voix pour et 1 abstention.

9. Achat d'une balayeuse (message3)

9.1 Présentation du message par le Conseil communal

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

9.2 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal relative à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'une balayeuse destinée à la voirie, pour un montant de CHF 67'500.00.

La Commission considère que le coût de CHF 67'500.00 est supportable financièrement.

Sur la base des documents remis, la Commission financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit sollicité de CHF 67'500.00.

Elle a toutefois les deux questions suivantes :

- Est-ce que l'ancienne balayeuse peut-elle être revendue ou a-t-elle une valeur de reprise ?*
- Est-ce que le Conseil communal a pris contact avec les communes environnantes avant d'acheter cette balayeuse, afin de leur proposer d'acquérir une balayeuse en commun, de manière à diminuer les coûts et à maximiser l'investissement ?*

Elle propose au Conseil général d'accepter cet investissement.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Jérôme Guéry, Secrétaire ».

9.3 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

La Présidente donne la parole à M. **S. Tacheron**, Vice-Syndic.

Concernant la reprise de l'ancienne balayeuse, il indique que celle-ci présente actuellement de nombreuses fuites. Le prestataire auprès duquel la nouvelle balayeuse sera achetée viendra examiner la machine afin d'en estimer la valeur de reprise. Le montant exact n'est donc pas encore connu et sera communiqué ultérieurement.

S'agissant de la possibilité d'un partenariat avec d'autres communes, M. S. Tacheron précise avoir sollicité plusieurs communes, à savoir Corminboeuf, Grolley-Ponthaux, Granges-Paccot et La Sonnaz. Seule cette dernière a répondu favorablement à la proposition. Il explique que le Conseil communal n'a pas retenu l'option d'un partenariat en précisant que la gestion commune d'un tel équipement pourrait soulever des difficultés, notamment en matière de répartition des frais de réparation et de responsabilité en cas de dommages.

Il ajoute qu'un représentant de la commune de La Sonnaz a manifesté oralement son intérêt à pouvoir bénéficier de prestations de balayage sur son territoire. Aucun tarif n'a toutefois été fixé à ce stade. Les démarches seront poursuivies après la validation de l'achat de la balayeuse.

La Présidente donne la parole à M. **L. Berset**.

« Le groupe Le Centre Belfaux-Futuro a examiné avec attention le message et le projet relatif à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse d'occasion. Il salue la démarche de l'exécutif, qui propose des solutions alternatives visant à réaliser des économies tout en explorant des possibilités de collaboration avec les communes voisines. Dans le cas présent, ces synergies permettront également de générer des recettes grâce à des prestations fournies à une commune voisine.

Ce type d'initiative mérite d'être renouvelée chaque fois que les circonstances le permettent.

Il est dès lors important de soutenir cet investissement. Le groupe invite l'ensemble du Conseil général à approuver ce message ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.4 Vote

La Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de crédit de CHF TTC 67'500.00 et l'emprunt y relatif pour l'achat d'une balayeuse.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité, par 27 voix, la demande de crédit de CHF 67'500.00 et l'emprunt y relatif pour l'achat d'une balayeuse.

9.5 Demande de crédit pour le réaménagement de la route du Châno

(message 4)

9.6 Présentation du message par le Conseil communal

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

9.7 Préavis de la Commission financière

La Présidente donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la Commission financière.

« La Commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal relative à l'octroi d'un crédit d'investissement pour le réaménagement de la route du Châno.

Après analyse du message et des explications données par le Conseil communal, elle se pose de nombreuses questions. De plus, le projet donne l'impression de ne pas tenir compte de toutes les options. La commission financière s'est donc posé plusieurs questions en lien avec les points suivants, qui ne trouvent pas de réponse dans le message :

- *Le lien avec le projet de la route d'Autafond et la notion d'investissement complémentaire ne sont pas suffisamment clairs.*
- *L'urgence de l'investissement hydraulique n'a pas été démontrée par les documents examinés.*
- *Les problèmes d'inondation pourraient provenir en partie de l'amont, des terrains et du ruissellement, et pas uniquement du tronçon routier concerné.*
- *Le projet devrait préciser si les mesures proposées traitent effectivement la cause du problème et comment elles s'articulent avec la mise en séparatif du secteur.*
- *La croissance du nombre de logements dans le quartier doit être prise en compte dans le dimensionnement des infrastructures.*
- *La commission s'interroge aussi sur le traitement partiel du réseau et sur l'absence d'une vision englobant les voies et conduites voisines.*

Au vu tant du montant très important demandé de CHF 710'000.00 et l'impact qu'un tel montant aurait sur les finances communales, que des nombreux points importants encore sans réponse et qui pourraient générer d'autres demandes d'investissement, ayant elles aussi un impact très important sur les finances communales, la Commission financière propose de renvoyer le projet au Conseil communal pour obtenir une analyse plus approfondie et complète du dossier en réponse aux questions ci-dessus, afin que la Commission financière soit véritablement en mesure de se prononcer de manière transparente et claire.

Pour la commission financière Thierry Nydegger, Président, Jérôme Guéry, Secrétaire ».

9.8 Complément d'information par le Conseil communal et discussion

La Présidente donne la parole à M. **S. Tacheron**, responsable du dossier.

« Le Conseil communal remercie la Commission financière pour son analyse et pour les remarques formulées concernant le crédit relatif au réaménagement de la route du Châno.

Dans un esprit constructif et afin de permettre à chacun de se déterminer en connaissance de cause, le Conseil communal souhaite apporter des réponses aux différentes questions soulevées dans le rapport.

Concernant le lien avec la route d'Autafond et la notion d'investissement complémentaire, la mention du terme « complémentaire » dans le message résultait simplement d'une erreur rédactionnelle. Celle-ci a été corrigée dans la version transmise aux membres du Conseil général. Cette remarque ayant été relevée lors des échanges avec le Bureau, le Conseil communal souhaitait simplement préciser ce point afin qu'il ne prête pas à confusion.

Le projet de la route du Châno doit bien être considéré dans le contexte plus large des travaux réalisés et prévus dans le secteur. Il ne s'agit toutefois pas d'un investissement complémentaire à la route d'Autafond au sens d'une extension de ce projet. Il s'agit d'un projet distinct, répondant à des problématiques propres au secteur de la route du Châno.

Par ailleurs, les éléments relatifs à la mise en place de la zone 30 dans ce secteur avaient déjà été intégrés et votés dans le cadre du crédit relatif à la route d'Autafond. Ils ne constituent donc pas un nouvel investissement demandé dans le présent crédit. Le projet présenté aujourd'hui porte sur les interventions propres à la route du Châno et sur les infrastructures qui doivent y être réalisées.

Concernant l'urgence de l'investissement hydraulique, la problématique est bien réelle et récurrente. Lors de chaque épisode de fortes précipitations, le propriétaire concerné doit notamment mettre en place des sacs de sable afin d'éviter une inondation par la chambre qui déborde. Cette situation démontre que le problème identifié n'est pas uniquement théorique et qu'une intervention est nécessaire.

Concernant les terrains situés en amont, les surfaces concernées sont déjà reprises par un autre collecteur. Le problème constaté sur le secteur de la route du Châno ne provient donc pas du ruissellement de ces terrains. L'intervention proposée vise le dysfonctionnement identifié sur le secteur concerné.

Concernant la cause du problème et la mise en séparatif, c'est précisément la problématique hydraulique constatée qui a déclenché l'élaboration du projet. Les mesures proposées visent donc à traiter la cause du problème et non uniquement ses conséquences. Il convient également de rappeler que le secteur est déjà en séparatif, comme indiqué dans le message.

Concernant la croissance du nombre de logements, celle-ci a bien été prise en compte dans le dimensionnement des infrastructures. Le projet tient ainsi compte de l'évolution attendue du secteur et pas uniquement de la situation actuelle.

Concernant le traitement global du réseau, le Conseil communal souhaite également apporter une précision. Le message ne traite justement pas uniquement de la problématique des eaux pluviales. Le projet englobe les eaux usées, l'eau potable ainsi que les questions liées à la mobilité. L'analyse a donc été menée de manière globale pour le secteur concerné. Le Conseil communal ne comprend dès lors pas entièrement la remarque relative à l'absence d'une vision englobant les voies et conduites voisines.

Ces éléments permettent, nous l'espérons, de répondre aux principales interrogations soulevées par la Commission financière.

Le Conseil communal comprend naturellement que le montant de CHF 710'000.00 nécessite une attention particulière quant à son impact sur les finances communales. Ces aspects relèvent pleinement de l'examen de la Commission financière. Pour les éléments techniques, ceux-ci ont été

étudiés dans le cadre de l'élaboration du projet et relèvent de la responsabilité du Conseil communal et des mandataires compétents.

Sur cette base, le Conseil communal souhaite que le Conseil général puisse se prononcer en connaissance de cause et soutienne la demande de crédit d'investissement de CHF 710'000.00 ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. F. Vallat relève que les travaux semblent être réalisés par secteur dans ce vaste quartier et s'interroge sur la prise en compte des autres routes, notamment la route des Verchières, qui constitue la partie centrale du quartier. On s'occupe de la Route d'Autafond et de la Route du Châno qui se situent de l'autre côté. Il estime que la route des Verchières nécessite également des améliorations, notamment en matière de circulation. Il regrette que le projet et la proposition d'investissement ne semblent pas s'inscrire dans une réflexion globale à l'échelle du quartier.

Mme A. Felder prend la parole au nom du groupe PS, Centre gauche et Ouverture.

« Le réaménagement de la route du Châno est un projet important, qui nécessite des ressources financières conséquentes. Compte tenu de son ampleur et de ses différentes implications, nous estimons qu'il est nécessaire de prendre le temps de l'évaluer et de l'étudier dans sa globalité, en impliquant les commissions concernées.

La Commission des routes, notamment, devrait pouvoir se prononcer sur ce projet. Elle n'a pas eu l'occasion de l'examiner depuis longtemps. Il nous paraît donc important qu'elle puisse apporter son expertise sur le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, poser les questions nécessaires et, le cas échéant, proposer des adaptations.

La Commission d'environnement est également directement concernée. La construction et le réaménagement d'une route soulèvent nécessairement des questions environnementales, notamment en matière de perméabilisation des sols. Préserver des sols perméables favorise l'infiltration de l'eau. Cela permet non seulement de limiter les pics de ruissellement et les risques liés aux inondations, mais également de contribuer à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur. Cet enjeu est d'autant plus important dans le contexte du réchauffement climatique auquel nous sommes confrontés.

La consultation des différentes commissions permettra de croiser les points de vue, d'identifier d'éventuelles améliorations et de concevoir le projet dans une perspective globale, tant sur les plans techniques, environnemental que financier.

Nous souhaitons que ce projet puisse être construit de manière cohérente, concertée et durable. Nous ne remettons pas en question la nécessité des travaux d'assainissement ni le redimensionnement de certaines conduites, notamment pour prévenir les risques d'inondation.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS, Centre gauche et Ouverture propose le report du présent objet, afin de permettre la présentation d'un projet consolidé au Conseil général ».

M. S. Tacheron répond à Mme A. Felder que la Commission des routes avait abordé cette question lors de sa séance du 3 septembre 2025, avant qu'il ne reprenne la responsabilité du dicastère. Il précise que le projet technique sera examiné ultérieurement, sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit d'investissement.

Mme A. Felder relève qu'une année s'est écoulée depuis lors et que la Commission des routes n'a pas été consultée à nouveau sur ce sujet.

M. R. Krattinger s'étonne que le projet n'ait pas été présenté à la Commission des routes en amont de sa transmission au Conseil général.

La parole n'est plus demandée.

9.9 Vote

Tout d'abord, la Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de crédit pour le réaménagement de la route du Châno comme proposée par le Conseil communal.

Résultat du vote

Le Conseil général refuse la demande de crédit pour le réaménagement de la route du Châno, par 14 voix contre et 7 abstentions.

La Présidente soumet au vote du Conseil général la demande de report du crédit pour le réaménagement de la route du Châno.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité, par 27 voix, la demande de report du crédit pour le réaménagement de la route du Châno.

10. Rapport de clôture des procédures liées au dossier de l'ancien boursier communal

10.1 Présentation du rapport par le Conseil communal

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à transmettre.

La Présidente ouvre la discussion.

M. F. Vallat remercie le Conseil communal pour son rapport de clôture des procédures liées au dossier de l'ancien boursier communal. Il souhaite toutefois exprimer son étonnement et sa déception quant à la manière dont cette affaire se conclut.

Il relève que la commune a engagé plusieurs procédures, qui ont abouti à des résultats variables et dont les coûts sont mentionnés à la fin du rapport. Il regrette cependant que le rapport administratif établi à l'époque par le préfet n'ait pas été suivi jusqu'à son terme par les autorités.

Il rappelle que, depuis plus de cinq ans, plusieurs citoyens ont interpellé les autorités à ce sujet et qu'il s'était engagé à ce que le dossier soit traité dans son intégralité. Il déplore qu'une partie de celui-ci ait été laissée de côté. Tout en exprimant ses regrets, il indique prendre acte de ce rapport.

M. F. Gendre prend la parole.

« Je souhaite intervenir sur le décompte final de l'ancien boursier de Belfaux.

Le montant final perdu est de CHF 5'092'419.00, c'est ce montant qui doit être mis en avant pour la connaissance à tous les contribuables de Belfaux.

Je demande que le montant du détournement de CHF 6'047'150.00 soit clairement mentionné au procès-verbal de la séance du 06.10.2026.

Dans votre décompte, vous mentionnez surtout l'argent récupéré de CHF 948'731.00. Les frais sont de CHF 431'165.00 (avocats et procédures diverses).

L'affaire étant réglée, je vous demande de tourner la page.

Belfaux méritait mieux que ça, mais nous avons un potentiel pour relancer les projets restés en rade ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

10.2 Prise d'acte

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

11. Propositions

11.1 Message de réponse du Conseil communal à la proposition 13 – Du Pumptrack au Skate-park, l'élan continue (message 5)

Etant donné que Mme C. Grandjean ne siège plus au Conseil général, la Présidente donne la parole à M. U. Schaller, membre du groupe PS, Centre Gauche et Ouverture.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du message du Conseil communal concernant le projet de skatepark à Belfaux. Nous partageons son constat : les coûts présentés sont trop élevés pour notre commune, et nous comprenons la décision de ne pas aller de l'avant avec un projet de cette ampleur.

Nous relevons toutefois que le message s'appuie sur les exemples de Payerne, Fribourg et Bulle. Ces villes n'ont ni la taille, ni la population, ni les moyens de Belfaux, et leurs installations servent un bassin d'utilisateurs bien plus large. Il n'est donc pas étonnant que les montants paraissent démesurés pour nous. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'un skatepark soit, par principe, hors de portée d'un village.

C'est pourquoi nous posons la question : un projet plus simple et plus économique a-t-il été envisagé ?

Plus largement, notre groupe déplore l'absence d'une stratégie communale en faveur de la jeunesse. Renoncer à ce projet ne doit pas revenir à renoncer à répondre aux besoins de nos jeunes. Nous souhaitons que le Conseil communal nous indique comment il entend donner suite à cette question à l'avenir.

M. V. Schickel rappelle qu'à la demande du Conseil général, un groupe de travail a été constitué afin d'obtenir une vue d'ensemble des infrastructures communales, tant sportives qu'administratives.

Cette étude a notamment fait émerger le projet de pumptrack, qui figure aujourd'hui à la douzième position dans l'ordre des priorités de la commune. Onze autres projets ont été jugés plus urgents et doivent donc être réalisés avant celui-ci.

Le Syndic souligne que la question de l'emplacement constitue également une difficulté. Ce type d'installation génère du bruit et ne peut pas être aménagé n'importe où. Il rappelle qu'un petit pumptrack est déjà installé sur la place de récréation située en haut du village. Celui-ci est très apprécié et rencontre un franc succès chaque année. Toutefois, après seulement un mois d'utilisation, des citoyens se sont déjà plaints des nuisances sonores.

Il est donc nécessaire de trouver un emplacement suffisamment éloigné des habitations afin de limiter les nuisances pour les riverains, tout en restant accessible aux enfants, qui ne peuvent pas nécessairement se déplacer seuls sur de longues distances.

Le seul emplacement qui semblait encore envisageable se situait à proximité de la déchetterie. Or, cette zone pourrait également être concernée à terme par un agrandissement de cette infrastructure. Comme cela a été rappelé précédemment, la déchetterie arrive à ses limites de capacité et devra vraisemblablement être agrandie dans un avenir proche. Cet emplacement ne constitue donc pas non plus une solution idéale.

Concernant les coûts, M. V. Schickel précise que la réalisation d'une installation de qualité et d'une taille suffisante implique de prendre en compte non seulement le pumptrack lui-même, mais également les travaux nécessaires, notamment les fondations, les canalisations et les raccordements électriques. Ces éléments représentent des coûts importants. Pour un projet de cette envergure, il est donc difficile d'envisager un budget inférieur à CHF 500'000.

Il indique que le projet de pumptrack a également été réexaminé dans le cadre des réflexions du groupe de travail. Une possibilité serait de l'intégrer à un futur projet de rénovation ou d'extension de la halle de gymnastique, en l'implantant derrière celle-ci, entre la halle de gymnastique et l'Arse-nal. Cette solution permettrait notamment de mieux limiter les nuisances sonores.

Il conclut en précisant que le projet a bien été pris en considération, mais qu'il ne figure pas parmi les priorités de la commune. Sa réalisation devra donc être envisagée ultérieurement, en tenant compte des autres projets et des possibilités d'aménagement. Il insiste toutefois sur le fait que le projet n'est pas abandonné, mais simplement reporté à une échéance ultérieure.

Nouvelles propositions

Mme **S. Berset** prend la parole.

« Dans les informations données par le Conseiller communal responsable de la déchetterie, nous apprenons que des contacts seront pris avec la commune de La Sonnaz afin d'analyser les options pour assurer un fonctionnement optimal de la déchetterie ; cette vision de travailler avec les deux communes est à saluer.

Cependant, si le Conseil communal envisage ces analyses, nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles le site de la déchetterie doit absolument rester aux Prés comme l'a annoncé le Conseiller communal.

Que les futurs contacts restent ouverts, qu'il n'y ait pas de tabou et que l'analyse permette aussi d'envisager un site ailleurs qu'aux Prés. Est-ce judicieux de faire traverser tout le village aux habitants de la commune de La Sonnaz, qui ne cesse de s'agrandir, pour accéder à la déchetterie ?

Ma proposition est toute simple : que l'analyse de la question du site de la déchetterie fasse partie des échanges entre les deux communes au même titre que toutes les autres questions.

Je vous remercie chers collègues de soutenir cette proposition ».

Vote

La présidente soumet au vote du Conseil général la transmission de cette proposition au Conseil communal.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte de transmettre la proposition que l'analyse de la question du site de la déchetterie fasse partie des échanges entre les deux communes au même titre que toutes les autres questions par 23 oui, 1 non et 3 abstentions.

La Présidente donne la parole à Mme **P. Greber**.

« Un espace de mouvement et de rencontre pour les jeunes enfants à Belfaux.

En hiver, le froid, la pluie et les équipements humides ou gelés limitent l'utilisation des places de jeux. Les familles disposent alors de moins de possibilités simples et accessibles pour permettre aux jeunes enfants de bouger et de jouer ensemble.

Je propose donc d'étudier l'ouverture régulière d'une salle de sport durant l'hiver pour les enfants dès la marche et jusqu'à la 4H environ, accompagnés d'au moins un adulte. L'accueil serait gratuit, sans inscription et organisé le week-end.

Cette offre compléterait les activités des sociétés locales et de l'APE, ainsi que celles du Centre d'animation, dont l'accueil commence à la 5H. Elle permettrait aux familles avec de jeunes enfants de partager des moments de jeu et de rencontrer d'autres familles, sans engagement annuel ni obstacle financier.

Je demande au Conseil communal d'examiner, avec la Fondation IdéeSport, la possibilité de mettre en place un projet inspiré de MiniMove de la ville de Fribourg, adapté à cette tranche d'âge. Des espaces ou des horaires distincts pourraient être prévus pour répondre aux besoins des plus petits et des enfants plus âgés.

Pour maîtriser les coûts et la charge de travail, je propose une phase pilote sur une saison hivernale, par exemple un dimanche sur deux, avec :

- un budget plafonné et la recherche de soutiens financiers ;*
- une coordination avec les utilisateurs actuels de la salle ;*
- des responsabilités clairement définies pour l'encadrement, la sécurité et le nettoyage ;*
- la présence obligatoire d'un adulte accompagnant ;*
- un bilan de la fréquentation, des coûts et de la charge de travail avant toute décision de poursuivre après la phase pilote.*

L'objectif est d'offrir aux jeunes enfants et à leurs familles un lieu accessible pour bouger, jouer et se rencontrer à Belfaux, tout en permettant à la commune de tester l'offre avec un engagement limité ».

Vote

La présidente soumet au vote du Conseil général la transmission de cette proposition au Conseil communal.

Résultat du vote

Le Conseil général accepte de transmettre la proposition de Mme P. Greber au Conseil communal par 15 oui, 7 non et 5 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Questions

La Présidente donne la parole à Mme **A. Brülhart**.

Depuis le début du jumelage avec Cousance, quel est le montant total dépensé par la commune de Belfaux, et quels frais sont encore prévus à l'avenir ?

« Voilà maintenant une année que nous avons fêté le jumelage entre Belfaux et Cousance.

Comme vous le savez sans doute, ce jumelage a été décidé sans que la population, ni même le Conseil général aient été consultés au préalable. Une année après, il me semble donc légitime de faire un point sur ce que cette démarche a représenté pour notre commune, notamment sur le plan financier.

J'ai notamment pu entendre que des représentants de Belfaux se sont rendus à Cousance pour représenter notre commune. Nous avons également vu apparaître des panneaux aux entrées du village faisant référence à ce jumelage, ainsi que, peut-être, d'autres dépenses liées à cette démarche.

Je pose cette question aussi parce que, dans d'autres dossiers, certaines demandes ou certains projets nous sont refusés ou reportés en raison du manque de moyens financiers de la commune. Je peux tout à fait comprendre que les finances communales imposent des choix. Mais dans ce contexte, il me semble d'autant plus important de savoir où va chaque franc dépensé.

Il ne s'agit pas de dire que les montants liés au jumelage sont forcément importants. Même s'il s'agit de petites sommes, il s'agit malgré tout d'argent public. Chaque franc investi mérite donc d'être réfléchi, justifié et transparent.

Ma question est donc simple : depuis le début du jumelage avec Cousance, quel est le montant total dépensé par la commune de Belfaux, et quels frais sont encore prévus à l'avenir ? ».

La Présidente cède la parole à M. **V. Schickel**.

Il précise que, lors de la visite à Cousance à la fin du mois d'août, les seuls frais à la charge de la commune ont concerné la location de deux camionnettes, le carburant ainsi que le café consommé lors d'une pause. Toutes les autres prestations ont été offertes par la commune de Cousance.

Concernant les panneaux, dont le coût s'élève à environ CHF 1'000.00, il souligne que la commune reste attentive à ses dépenses. C'est pourquoi un seul panneau d'observation sera installé à l'entrée du village, conformément aux exigences réglementaires. Il précise toutefois qu'une réponse écrite détaillant les différents montants sera transmise afin de garantir la transparence des informations.

M. Schickel rappelle également que la question du jumelage a déjà été abordée à deux reprises, notamment lors d'une séance d'information organisée avec la population il y a environ trois ans, au mois de juillet. À cette occasion, les citoyens ont pu échanger au sujet de la commune de Cousance.

Il indique que le Conseil communal avait alors été invité à examiner la possibilité d'établir un jumelage avec une autre commune, en plus de Cousance, notamment avec une commune de Suisse alémanique. Les sociétés locales avaient été contactées afin de déterminer si elles entretenaient déjà des liens avec des associations ou des communes suisses alémaniques. Cette démarche n'a toutefois pas permis d'identifier de telles relations.

Au vu de l'intérêt manifesté pour le projet, le Conseil communal a finalement poursuivi les démarches en vue du jumelage avec Cousance.

La Présidente conclut qu'une réponse écrite complémentaire sera transmise.

Mme A. Brülhart précise que son intervention porte sur le fait que le Conseil général aurait dû être informé du projet de jumelage.

La Présidente donne la parole à Mme J. Berset.

Quelles mesures la commune prend-elle pour s'assurer que le restaurant de l'Auberge du Mouton et l'ensemble du bâtiment respectent les normes en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène ?

Elle informe le Conseil général que le restaurant de l'Auberge du Mouton est actuellement à louer, comme l'indique une banderole apposée sur la façade. Elle souligne le charme de cette ancienne bâtisse, de sa terrasse et du restaurant.

Elle s'interroge toutefois sur l'état général du bâtiment, notamment sur les installations de sécurité et les sanitaires, dont l'état lui paraît déplorable. Elle se questionne également sur l'état des installations destinées aux autres locataires du bâtiment.

Elle évoque à ce sujet l'incendie survenu récemment à Thusis, dans les Grisons, dans un bâtiment similaire comprenant un restaurant et plusieurs logements. Elle relève que cet événement soulève des interrogations parmi les clients et la population quant au rôle de la commune dans le contrôle de la conformité des bâtiments.

Elle demande dès lors quelles mesures la commune prend pour s'assurer que le restaurant de l'Auberge du Mouton et l'ensemble du bâtiment respectent les normes en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène.

Mme L. Giunta, conseillère communale responsable des bâtiments, indique que les contrôles ont été effectués. Elle précise que la principale difficulté réside dans le fait que le propriétaire n'entreprend pas les modifications requises. Elle souligne que les mesures de sécurité ont été prises. Elle ajoute toutefois que, compte tenu du statut de bâtiment protégé et de l'absence de travaux entrepris par le propriétaire, la marge de manœuvre de la commune est limitée et qu'elle ne peut pas intervenir davantage dans ce dossier.

Mme J. Berset indique qu'elle maintient sa question, estimant que la réponse apportée est trop vague et imprécise. Elle considère qu'il est important de clarifier la situation, notamment au regard des normes sanitaires et de sécurité qui sont applicables à un établissement qui accueille du public.

Elle demande quelles démarches ont été entreprises auprès des autorités cantonales.

M. **F. Gendre** déplore l'état de ce bâtiment et souhaite que les services cantonaux compétents interviennent afin que le propriétaire soit contraint d'effectuer les travaux requis. Il estime notamment que la délivrance de la patente du restaurant devrait être liée à la mise en conformité de l'établissement. Il souligne l'importance patrimoniale du bâtiment et rappelle son intérêt historique.

La Présidente rappelle que Mme J. Berset souhaite obtenir une réponse détaillée à sa question et propose que le Conseil communal lui transmette une réponse écrite dans un délai raisonnable.

M. **V. Schickel** précise que, sur le plan de la sécurité incendie, le bâtiment est conforme aux normes en vigueur.

En revanche, le contrôle des normes sanitaires relève de la compétence du Service vétérinaire cantonal et non de la commune de Belfaux. Il rappelle ainsi que la commune ne dispose pas de compétences directes dans ce domaine.

La Présidente remercie M. V. Schickel pour ces précisions, puis invite les membres du Conseil général à soumettre d'éventuelles autres questions au Conseil communal.

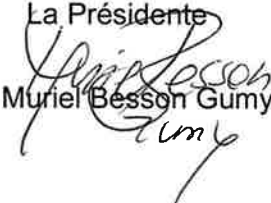
La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

13. Divers

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la Présidente clôt la séance.

La séance est levée à 21h02.

La Présidente

Muriel Besson Gumy



La Secrétaire

Véronique Christan